

## Les 2èmes rencontres : L'engagement individuel et collectif dans les territoires de projets

En 2007, le CES Poitou-Charentes et les Conseils de développement organisaient les premières rencontres régionales sur le thème «outils et pratiques d'une démocratie participative et rôle de la société civile organisée».

En 2009, plus de 200 représentants de la société civile se sont réunis en ateliers de travail et tables rondes sur le thème de l'engagement individuel et collectif dans les territoires.

Cette journée de travail a permis de dégager un certain nombre d'enseignements et propositions, en particulier :

- la **vitalité et le dynamisme de l'engagement** en Poitou-Charentes et au sein des conseils de développement. Cet engagement doit être reconnu tant par les élus que par la société civile elle-même ;
- la mise en oeuvre concrète d'une «**charte régionale des conseils de développement**» sera étudiée pour contribuer à la reconnaissance de l'engagement ;
- enfin, le **rôle de la société civile** et de ses organisations (dont au niveau régional le CESR et au niveau local les conseils de développement) doit être réaffirmé dans le contexte de réforme de l'organisation territoriale.



Le Conseil économique et social apporte ses avis, son expertise, son analyse, ses propositions partagées en amont des décisions du Conseil régional, et participe par ses nombreux rapports à la qualité de la décision publique.

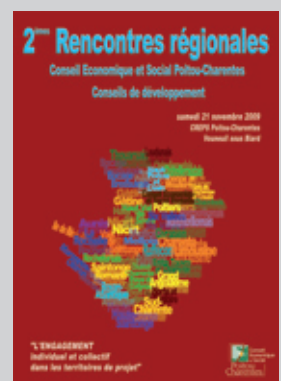
Au niveau local, les Conseils de développement, plus jeunes, ont cette même ambition d'apporter des avis et propositions aux élus... Depuis plusieurs années maintenant, des liens se sont tissés entre CESR et Conseils de développement.

Si les CESR sont le lieu naturel de dialogue et de transversalité de la société organisée au niveau régional voulu par les pères de la décentralisation, le besoin d'échanges de la société face à une réalité de plus en plus complexe fait émerger depuis plusieurs années des expressions comme dialogue sociétal, démocratie participative, concertation élargie..

Il faut sans doute et notamment dans le cadre du développement durable appeler à un débat constructif pour l'intérêt général. Il faut sans doute inventer des nouveaux espaces d'échanges... Mais il faut aussi regarder ceux qui existent déjà, comme les CESR, et au niveau local les Conseils de développement.

*Depuis bientôt 10 ans, le Conseil économique et social Poitou-Charentes participe à la constitution d'un réseau de travail avec les acteurs socioprofessionnels régionaux et ceux représentés au sein des instances consultatives des pays et agglomérations : les conseils de développement.*

*Le contexte de réforme profonde des collectivités, de l'organisation territoriale française mais aussi des instances de dialogue social a été jugé opportun pour organiser de nouvelles rencontres régionales CESR/Conseils de développement et autres acteurs de la société civile de Poitou-Charentes le samedi 21 novembre 2009 au CREPS de Poitou-Charentes.*



Les actes de cette rencontre sont téléchargeables sur le site du CES Poitou-Charentes

<http://www.cesr-poitou-charentes.fr>

Ces secondes rencontres régionales ont permis de poursuivre le débat initié en 2007 sur le dialogue social territorial, et le rôle spécifique des espaces de réflexion et de synthèse que sont les conseils de développement en particulier. Nous avons élargi le débat à la question de l'engagement, qu'il soit individuel ou collectif, qu'il soit pour un projet, pour un territoire ou pour des idées.

Une nouvelle fois, merci à tous pour la richesse et la qualité des débats entre une société civile locale, régionale, nationale dans certains cas, entre organisations et élus, entre territoires urbains et territoires ruraux, ou territoires «rurbains». C'est notre particularité à nous, CESR et conseils de développement : permettre à des personnes provenant d'horizons culturels, idéologiques, politiques très différents de se rencontrer et d'échanger en permanence pour construire des propositions. Il faut poursuivre notre mobilisation. Des mutations importantes en termes d'organisations territoriales s'annoncent. Il faut que nous en analysons l'impact, et à nous de faire en sorte que la société civile et ses organisations ne soient pas oubliées dans ces évolutions.

**Pierre Guénant, Président du CESR**

# L'engagement individuel et collectif

## Yves JEAN

Professeur d'Université au Département de Géographie à l'Université de Poitiers



Dans un exposé introductif, Yves Jean, propose de parler de territoires mais pas de projets de territoires car ce sont les acteurs territoriaux les plus à même d'élaborer ces projets.

Après une présentation sous différents éclairages de la notion de territoire et des limites de cette notion, Yves Jean développe une analyse de la nouvelle donne institutionnelle liée aux lois de décentralisation et des enjeux liés à la multiplication des centres de pouvoir. Ce nouveau contexte demande une véritable mutation culturelle de l'état d'esprit des élus et des citoyens et soulève un certain nombre d'enjeux qui concernent tous les territoires, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux.

Les conseils de développement sont des outils intéressants de la démocratie participative et de la citoyenneté mais ils représentent peu les jeunes, les femmes et ceux qui sont exclus du système économique. La « sociabilité » est inégale selon le capital social, selon le capital culturel et selon le capital relationnel et géographique des habitants. Comment élargir la participation des habitants à l'élaboration des politiques publiques ? Comment favoriser une citoyenneté qui articule le local et le global, qui articule les échelles, une citoyenneté qui repose sur l'empathie ? On a besoin sans doute de plus de débats dans les territoires...

Des questions, pourtant centrales, sont aujourd'hui encore rarement abordées dans les diagnostics territoriaux et elles concernent tous les territoires : ce sont les questions sociales, la question de la pauvreté. L'enjeu est bien d'articuler, quel que soit le territoire, enjeux écologiques autour du réchauffement climatique, questions des transports, des déplacements, du développement économique, de l'emploi... sur tout le territoire.

## « Territoires de projets et / ou projets de territoires »

3 grands points issus des travaux des ateliers « territoires » :

### ■ Des territoires de projets

Les conseils de développement s'affranchissent de plus en plus de l'espace initial dans lequel ils ont été inscrits lors de leur mise en place. Ils ont atteint une maturité quant à la conception même de leur intervention dans le territoire et portent le projet dans l'espace qui leur semble pertinent, au-delà des frontières du Pays, de l'Agglomération, voire des frontières départementales ou régionales. Les Schémas de Cohérence Territoriale incitent les conseils à élargir leur territoire d'action, parfois en partenariat avec les conseils de développement de territoires voisins répondant ainsi au principe de concertation inscrit dans l'élaboration des SCOT.

### ■ Volonté d'un rôle mieux défini, plus précis pour être mieux reconnu

Quelle que soit l'évolution de l'organisation territoriale, l'importance du rôle et de la place des conseils de développement est réaffirmée. Dans le contexte de remise en cause des Pays notamment, il est proposé de réfléchir à un outil permettant d'inscrire durablement le Conseil de développement dans son territoire, par exemple une Charte co-signée entre le conseil de développement et les intercommunalités du territoire.

### ■ Du consultatif au participatif ?

Les conseils de développement devront évoluer s'ils veulent jouer un rôle d'animateur du territoire sur un certain nombre de projets. Ceux qui ont joué ce rôle d'acteur participatif semblent avoir gagné en ancrage, en force, en crédibilité sur leur territoire. Cette question est liée à une question de moyens et d'inscription dans la durée du conseil de développement.



## PERSPECTIVES DE L'ORGANISATION TERRITORIALE ET PLACE DE L'ACTEUR

Quelques idées forces à retenir :

### ■ Des transformations profondes de l'organisation territoriale sont à l'oeuvre.

La décentralisation a transféré dans les territoires des compétences énormes. La République a été fabriquée du haut vers le bas, et nous sommes en train de la transformer du bas vers le haut ! Le visage des territoires va changer et les élus tout seuls auront bien du mal à faire comprendre ces transformations profondes. L'intercommunalité monte en charge, et les Communautés de communes prennent le pas sur les compétences des communes. Il faut en tout état de cause une plus grande lisibilité pour le citoyen désarmé devant la complexité de compétences croisées au niveau des territoires.

### ■ Le territoire pertinent pour la réflexion est tout à fait dépendant de la question qui est posée, et il est variable.

La coopération entre les intercommunalités sera un enjeu central pour les élus, pour les Conseils de développement, et pour les citoyens. Il ne faudra plus raisonner en termes de projets d'un territoire, mais en termes de complémentarité et cohérence de projets de territoires pour une vision partagée du développement. L'élaboration des SCOT en donne l'occasion. Les conseils de développement auront un rôle essentiel sur les territoires, pour aborder les questions de déplacements, d'urbanisme, d'économie...

La volonté des conseils de développement de s'affranchir des limites des collectivités territoriales est une bonne chose. Il faut désormais réfléchir dans le cadre d'un bassin de vie, là où les gens ont l'habitude de vivre, de circuler, de travailler et ce sont aussi les lieux du développement, là où on peut mettre en place des actions économiques, d'aménagement du territoire, de cohésion sociale...



# Actif dans les territoires de projets

## « L'évolution de l'engagement, ses nouvelles formes et nouveaux moteurs »

3 grands points issus des travaux des ateliers « engagement » :

### ■ Une nécessaire reconnaissance mutuelle de l'engagement (élus, société civile, ...)

Le conseil de développement dispose d'une expertise sociale et citoyenne qui s'inscrit non dans un mandat mais dans une durée. L'idée dominante est celle de «faire ensemble» avec les élus, les citoyens, les Conseils de développement. La reconnaissance ne peut être exclusive à une seule et unique relation binaire entre le Conseil de développement et l' élu : le citoyen reste au centre de l'intérêt que l'un et l'autre doivent porter. Cette reconnaissance mutuelle doit s'appuyer sur le rôle essentiel de vigie, de prospective du Conseil de développement.



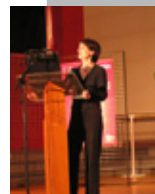
### ■ Conditions de l'engagement dans les territoires

L'engagement ne peut s'exprimer dans un cadre contraint, il demande souplesse dans les modes de fonctionnement, et s'inscrit plus dans le territoire de vie, le territoire vécu que dans le territoire de compétence. La citoyenneté se construit dans la relation et le conseil de développement doit rester un sas dans lequel l'engagement peut s'exprimer, à géométrie variable. Le positionnement, la conviction des leaders, le respect des modes de représentation sont essentiels pour l'engagement.

### ■ Moyens de l'engagement

2 types de moyens sont nécessaires : les moyens humains en ingénierie (animation et communication sur le travail réalisé) et des moyens permettant à ceux qui s'engagent de le faire dans de bonnes conditions.

Au-delà du recensement des pratiques des conseils de développement, une analyse sociologique contribuerait à identifier, analyser des modes de fonctionnement et d'action, mais aussi les processus de régulation et d'engagement.



### Sandrine NICOURD

Sociologue, Maître de conférence à l'Université de Saint Quentin en Yvelines

Dans un exposé introductif « Les engagements contemporains : évolutions et permanences » et après avoir présenté un certain nombre de résultats

sociologiques en premier lieu quantitatifs, Sandrine Nicourd en tire des constats récurrents et quelques enseignements.

On retient d'abord l'extrême hétérogénéité des engagements et la recomposition des offres de bénévolat. L'engagement est également marqué par une forte sélection sociale : surreprésentation des hommes, de plus de 40 ans et, statistiquement, beaucoup plus de gens instruits, actifs, professions intermédiaires et catégories supérieures engagées. La «cohorte 68», (20 ans en 68), est en responsabilité dans beaucoup d'instances et la question du renouvellement est posée !

Pourquoi s'engage-t-on ? Le sens commun dira qu'on s'engage parce qu'on y trouve du sens. 4 registres de sens sont interpellés qui sont interdépendants, sens pour soi, sens pour les autres, sens avec les autres, sens dans une époque. Les engagements doivent entrer en résonance avec son histoire personnelle, son parcours. On se lie également à une association, parce qu'on construit, dans son engagement, un sens, pour les autres... Ceux qui s'engagent ont alors l'impression ou la volonté de participer à la résolution de difficultés sociales. Pour certains bénévoles et responsables, ce qui a un sens, c'est d'être avec d'autres bénévoles ou salariés dans un cadre. Les engagements prennent la forme de relations de travail. Et enfin, s'impliquer est toujours lié à une époque précise qui valorise ou dévalorise certains engagements. Aujourd'hui, le militantisme associatif est valorisé, au détriment des engagements partisan et syndical. En somme, il n'y a pas des gens altruistes et des gens qui seraient intéressés ! Il y a des dynamiques d'engagement qui peuvent s'user si elles ne peuvent pas s'appuyer sur des supports, dont les organisations !

## LA SOCIÉTÉ CIVILE : PAROLE AUX ÉLUS ET AU PRÉFET DE RÉGION

### ■ Des missions renouvelées pour les conseils de développement sous réserve d'une volonté et de moyens.

Au-delà de la valeur ajoutée évidente qu'apporte le conseil de développement sur la partie amont d'un certain nombre de réflexions ou de projets, il est nécessaire de conserver ce lieu et ce dialogue permanent dans la partie aval, dans le suivi des opérations et dans la prise en compte de l'efficacité des politiques publiques.

Trop de consultation peut tuer la consultation, alors les structures organisées de la société civile au sens large du terme existantes doivent jouer leur rôle et être renforcées dans ce rôle (moyens en ingénierie, pour l'exercice du « mandat », formation...).

Les moyens traduisent la volonté de faire vivre la démocratie participative. Il faudrait ajouter au contrat social de notre Constitution et à la Déclaration des droits de l'homme qui y est annexée, un chapitre sur la façon dont le citoyen va s'impliquer.

Les élus ne pourront pas délibérer seuls, il faut qu'à un moment ou un autre les citoyens puissent être associés. Les conseils de développement ont un rôle social fondamental à jouer dans les années qui viennent car le contexte rend tout éloignement du citoyen dangereux pour la démocratie, et peut mener à une incapacité de résoudre un certain nombre de tensions sociales.



## 16

Conseil de développement de la Cté d'agglomération du Grand Angoulême	25 bd Besson Bey - BP 357 - 16023 - ANGOULEME CEDEX Tél. : 05 45 38 60 60 / contact@agglo-angouleme.fr
Conseil de développement du Pays de Charente Limousine	1, avenue du Général de Gaulle - 16500 CONFOLENS Tél. : 05 45 84 01 68 / pays.charente-limousine@wanadoo.fr
Conseil de développement du Pays Horte et Tardoire	Mairie - 16220 MONTBRON Tél. : 05 45 65 19 75 / codev-hortetardoire@no-log.org
Conseil de développement durable du Pays de l'Ouest-Charente-Pays du Cognac	Les Recollets - 53 rue d'Angoulême - 16100 COGNAC cddpaysouest16@neuf.fr
Conseil de développement du Pays du Ruffécois	Syndicat Mixte du Pays Ruffécois - Mairie - 16230 MANSLE Tél. : 05 45 20 34 94 / pays.ruffecois.charente@wanadoo.fr
Conseil de développement du Pays Sud-Charente	2 rue Jean Rémon - BP 15 - 16210 CHALAIS Tél. : 05 45 98 18 52 / accueil@pays-sud-charente.com

## 17

Conseil de développement de la Cté d'agglomération de La Rochelle	6 rue Saint-Michel - BP 1287 - 17086 LA ROCHELLE CEDEX 2 Tél. : 05 46 30 34 00 / conseil-de-developpement@agglo-larochelle.fr
Conseil de Développement de la Cté d'agglomération Royan Atlantique	107 Avenue de Rochefort - 17201 ROYAN CEDEX Tél. : 05 46 22 19 20 / contact@pays-royannais.com
Conseil de développement du Pays Rochefortais	3 avenue Chupin - BP 40072 - 17302 ROCHEFORT-SUR-MER CEDEX Tél. : 05 46 87 74 40 - pays.rochefortais@wanadoo.fr
Conseil de développement du Pays d'Aunis	61, rue d'Aligre - BP 37 - 17230 MARANS Tél. : 05 46 01 20 09 / conseil.developpement@pays-aunis.fr
Conseil de développement du Pays de Haute-Saintonge	7, rue Taillefert - BP 2 - 17501 JONZAC CEDEX Tél. : 05 46 48 12 11 / contact@haute-saintonge.com
Conseil de développement du Pays de l'Île de Ré	BP 43 - 17410 ST MARTIN DE RE Tél. : 05 46 09 00 97 / cdc@cc-iledere.fr
Conseil de développement du Pays Marennes-Oléron	59, route des allées - BP 85 - 17310 SAINT PIERRE D'OLERON Tél. : 05 46 47 24 68 / accueil-pmo@marennes-oleron.com
Conseil de développement du Pays de Saintonge Romane	62, cours national - Villa Musso - 17115 SAINTES CEDEX Tél. : 05 46 97 22 96 / infos@saintonge-avenir.com
Conseil de développement du Pays des Vals de Saintonge	55 rue Michel Texier - BP 52 - 17413 SAINT-JEAN-D'ANGELY Tél. : 05 46 33 24 77 / info@valsdesaintonge.org

## 79

Conseil de développement de la Cté d'agglomération de Niort	28 rue Blaise Pascal - BP 193 - 79006 NIORT CEDEX Tél. : 05 49 78 91 30 / agglo@agglo-niort.fr
Conseil de développement du Pays du Bocage Bressuirais	27, boulevard Colonel Aubry - BP 178 - 79304 BRESSUIRE CEDEX Tél. : 05 49 81 19 00 / accueil@paysbocagebressuirais.com
Conseil de développement du Pays de Gâtine	46, boulevard Edgard Quinet - 79208 PARTHENAY CEDEX Tél. : 05.49.64.25.49 / pays-de-gatine@gatine.org
Conseil de développement du Pays du Haut Val de Sèvre	7 Bd de la Trouillette - BP 25 - 79403 ST-MAIXENT-L'ECOLE CEDEX Tél. : 05 49 26 60 32 / contact@pays-hautvaldesevre.fr
Conseil de développement du Pays Mellois	2 Place Bujault - BP 67 - 79500 MELLE CEDEX Tél. : 05 49 27 09 62 / infos@paysmellois.org
Conseil de développement du Pays Thouarsais	Syndicat du Pays Thouarsais - Centre Prométhée - 21 av. V. Hugo - 79104 THOUARS CEDEX Tél. : 05 49 66 68 68 / contact@pays-thouarsais.com

## 86

Conseil de développement durable de la Cté d'agglomération de Poitiers	Communauté d'agglomération - BP 569 - 86021 POITIERS CEDEX Tél. : 05 49 52 36 59 / conseildedeveloppement@agglo-poitiers.fr
Conseil de développement de la Cté d'agglomération du Pays Châtelleraudais	Hôtel de Ville - BP 619 - 78 Bd Blossac - 86106 CHATELLERAULT CEDEX Tél. : 05 49 20 30 00
Conseil de développement du Pays Chauvinois	7, rue Vassalour - 86300 CHAUVIGNY Tél. : 05 49 46 14 72 / cc-pays-chauvinois@cg86.fr
Conseil de développement du Pays Civraisien	8, avenue de la Gare - 86400 CIVRAY Tél. : 05 49 87 67 60 / si-pays-civraisien@cg86.fr
Conseil de développement du Pays du Haut Poitou	5 rue de l'Industrie - ZI La Madeleine - 86110 MIREBEAU Tél. : 05 49 50 00 72 / info@valvert.org
Conseil de développement du Pays Loudunais	2, rue Fontaine d'Adam - BP 4 - 86201 LOUDUN CEDEX Tél. : 05 49 22 54 02 / contact@pays-loudunais.fr
Conseil de développement du Pays du Montmorillonnais	18 bis pl. de la Victoire - 86510 MONTMORILLON Tél. : 05 49 91 07 53 / smpm@pays-montmorillonnais.com
Conseil de développement du Pays des Six Vallées	57, avenue de Poitiers - 86600 LUSIGNAN Tél. : 05 49 57 09 74 / economie@pays6vallees.com
Conseil de développement du Pays des Vals de Gartempe et Creuse	27, avenue Jourde - 86450 PLEUMARTIN Tél. : 05 49 19 77 08 / cdvgc@free.fr
Conseil de développement du Pays de Vienne et Moulière	42, rue de Chauvigny - 86800 ST-JULIEN-L'ARS Tél. : 05 49 56 84 73 / contact@vienne-mouliere.fr

# Les Conseils de développement

Les Conseils de développement, instaurés par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (1999), visent à associer plus étroitement le monde économique, social, associatif, culturel... à l'élaboration des projets de développement des territoires Pays et Communautés d'agglomérations. Ces organisations locales sont librement organisées et composées à l'échelle locale : elles ont un rôle consultatif, de propositions et de suivi de la mise en œuvre des projets de territoires.

31 conseils de développement (Pays et Communautés d'agglomérations) ont été constitués en Poitou-Charentes. Leur composition est très variable, d'une vingtaine de membres à plus de 140, et une majorité d'entre eux travaille sur les questions de développement durable, d'aménagement du territoire (en particulier dans le cadre de l'élaboration des Schémas de cohérence territoriale, SCOT), d'économie et emploi, de mobilité et transports.

Consulter la rubrique « Conseils de développement » sur le site du CES Poitou-Charentes

<http://www.cesr-poitou-charentes.fr/-Les-Conseils-de-developpement-.html>



CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL  
POITOU-CHARENTES

15 rue de l'Ancienne Comédie  
BP 575  
86021 POITIERS CEDEX  
Tél. 05 49 55 77 77  
Fax 05 49 55 76 76  
[www.cesr-poitou-charentes.fr](http://www.cesr-poitou-charentes.fr)  
[com@cesr-poitou-charentes.fr](mailto:com@cesr-poitou-charentes.fr)

